Cinquantième année. - N ° 50 A 11 et 12 mars 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 213

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO

Ventes et cessions

822 852 802 RCS Saint-Malo.
DABOUT.
Forme : Société en nom collectif.
Nom commercial : DABOUT.
Administration : Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable : DABOUT Alfred, Pascal, Christian ; Associé indéfiniment et solidairement responsable : DABOUT Catherine, Christian, Pierrette né(e) HOUYVET.
Capital : 2000 EUR.
Adresse : 3, rue du Pont des Trois Arches, 22350 Saint-Jouan-de-l'isle.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 15000 Euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Bar débit de tabac presse jeux grattage.
Adresse : 3, rue Pont des 3 Arches, 22350 Saint-Jouan-de-l'isle.
Précédent propriétaire : 539 681 247 RCS Saint-Malo. **BOUTRON** (Serge, Fernand).
Date de commencement d'activité : 4 février 2017.
Oppositions : Mes Besnard Et Gautreau Notaires Associés 7 place Duguesclin - BP 41 22102 Dinan- Opposition 10 jours à compter de la présente insertion au bodacc..
Commentaires : Mise en activité de la société suite achat acte notarié enregistré aux impôts de : Service des Impôts des entreprises de Dinan le 19/10/2016 bordereau no 2016/757 Case no1 domicile du précédent propriétaire : 3 rue du Pont des Trois Arches à SAINT JOUAN DE L'ISLE Les oppositions seront reçues, en la forme légale, dans les dix jours suivant la date de publication au Bodacc Les oppositions seront reçues, en la forme légale, dans les dix jours suivant la date de publication au Bodacc Les oppositions seront reçues, en la forme légale, dans les dix jours suivant la date de publication au Bodacc.